

**Dans le contexte actuel, Solidaires CCRF et SCL, réuni en congrès à Blériot-Plage (62), apporte tout son soutien aux collègues et concitoyen·nes de Martinique et de Nouvelle Calédonie et plus largement de l'ensemble des DROM-COM.**

En effet, depuis début septembre, la population martiniquaise se mobilise contre la vie chère.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le collectif rassemblement pour la protection des peuples et des ressources afro-caribéens avait interpellé les marques de la grande distribution locale en leur demandant de s'aligner sur les prix de l'Hexagone.

La Nouvelle-Calédonie connaît une crise politique depuis le mois de mai au cours de laquelle se sont exprimées notamment des revendications concernant la vie chère.

En ne prenant en compte que la période récente, d'après l'INSEE, les DROM COM, font face à un écart de prix de plus de 12% (14 % pour la Martinique en 2022) par rapport à l'Hexagone. Les produits alimentaires sont près de 40 % plus chers qu'en France hexagonale.

Pour se faire entendre et obtenir l'égalité de traitement avec l'Hexagone sur les produits alimentaires, la population martiniquaise lutte contre cette injustice en manifestant et en organisant des blocages. Comme seule réponse aux revendications portées par la population, le Préfet de la Martinique avait annoncé des renforts supplémentaires des forces de l'ordre et avait instauré un couvre-feu partiel dans certaines villes ainsi que l'interdiction des rassemblements et manifestations. Le mouvement s'étend désormais à la Guadeloupe qui subit les mêmes difficultés.

En Nouvelle-Calédonie, la même réponse autoritaire a été apportée, avec l'envoi de plus de 2000 agent·es des forces de l'ordre.

La vie chère n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les DROM-COM souffrent également depuis des années de la destruction méthodique des services publics comme dans les hôpitaux, l'éducation, les transports etc... sur leurs territoires.

La réponse sécuritaire, qui risque de jeter de l'huile sur le feu d'une situation déjà extrêmement tendue, ne peut se substituer à une réelle prise en compte des problèmes soulevés dans ces territoires. La DGCCRF et le SCL doivent également participer à leur échelle à une meilleure intégration dans la communauté nationale de ces territoires ainsi qu'à une amélioration des conditions de vie de nos concitoyens ultra-marins trop souvent oubliés voire ignorés.

Pour Solidaires CCRF et SCL, cette action doit se traduire au sein de la DGCCRF et du SCL :

- Dans les missions de protection des consommateurs et consommatrices et de régulation concurrentielle des marchés, en s'assurant que les dispositifs réglementaires soient appliqués outre-mer comme ils le sont en Hexagone et qu'aucun acteur privé ne s'enrichisse irrégulièrement au détriment de nos concitoyens, particulièrement lorsque cet acteur est en position de monopole ou qu'il met à mal la production locale par son pouvoir de marché ;
- Dans le recrutement de leurs agentes et agents qui doit se faire de manière égalitaire en priorisant l'intégration des collègues ultra-marins dans les territoires où se situent leurs intérêts matériels, moraux et familiaux ;

- Dans la prise en compte des collègues ultra-marins dans les actions de formation continue ou dans les promotions, comme pour tous les collègues de l'Hexagone. L'éloignement ne doit pas être un frein à la formation ou un prétexte au traitement différencié, de même, une carrière effectuée en Outremer ne doit pas être un frein à l'évolution au sein de la DGCCRF et du SCL (discrimination).
- Dans la création et le dimensionnement adéquat de structures administratives, au plus près des territoires et des populations (création d'une BIEC Réunion-Mayotte, renforcement de la BIEC Antilles-Guyane, notamment)

Les directions et les laboratoires des zones ultra marines doivent être abondées conséquemment en moyens humains, matériels et financiers compte tenu des difficultés réelles inhérentes à ces départements et collectivités.

Plus généralement **Solidaires CCRF et SCL** revendique :

- Que la prime de vie chère soit également versée à l'ensemble des salarié·es du secteur privé ;
- La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation sur l'ensemble du territoire français avec une attention particulière aux DROM-COM ;

Quels que soient les héritages coloniaux ou les éloignements géographiques, il ne doit pas y avoir d'inégalité de traitement. Notre devoir est de nous assurer que les droits s'appliquent pour toutes et tous, sur tous les territoires.

**Solidaires CCRF et SCL** apporte tout son soutien aux populations de Guadeloupe, de Guyane, de Mayotte, de Polynésie française, de La Réunion, de Saint Barthélemy, de Saint Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Wallis-et-Futuna et tout particulièrement à celles de Martinique et de Nouvelle Calédonie, dans le combat qu'elles mènent au quotidien.